

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2015**

L'an deux mille quinze, le seize du mois de juillet à 18 heures 45, le Conseil Municipal dûment convoqué le dix juillet deux mille quinze, s'est réuni en la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. MEIGNEN, Maire.

**PRESENTS :** M. MEIGNEN, Maire,  
M. RANQUET, M. GALIOTTO, Mme HAMA, M. JULIE, M. BOUMEDJANE,  
Mme CERRIGONE M. VILTART, Mme LEMARCHAND, Mme PEPE,  
Mme COMAYRAS, Mme VIOLET, Mme KHALI, M. HITACHE (à partir de 19h),  
Adjoints au Maire,  
M. PERRIER, Mme DELMOTTE, M. SAIA, M. RUBIO, M. DI CIACCO,  
Mme BOUR, Mme GOURSONNET, M. MUSQUET, Mme HAMIDI,  
Mme SURENDIRAN (à partir de 19h), Mme SEGURA, Mme BUFFET (à partir de  
19h40), M. BRAMY, Mme DELMAS, M. MIGNOT, Mme TANSERI, M. GAY,  
Mme MILOT, Conseillers Municipaux.

**EXCUSES :** M. KAMATE, Adjoint au Maire, procuration à M. VILTART,  
M. DRINE, Adjoint au Maire, procuration à M. JULIE,  
Mme HERSEMEULE, Adjointe au Maire, procuration à Mme KHALI,  
Mme ROUSSIERE, Conseillère Municipale, procuration à M. SAIA,  
Mme CAN, Conseillère Municipale, procuration à Mme VIOLET,  
Mme GONCALVES, Conseillère Municipale, procuration à M. RANQUET,  
M. VAZ, Conseiller Municipal, procuration à Mme COMAYRAS,  
M. CARRE, Conseiller Municipal, procuration à Mme SEGURA,  
M. RAMOS, Conseiller Municipal, procuration à M. MIGNOT,  
Mme BUFFET, Conseillère Municipale, procuration à M. BRAMY (jusqu'à  
19h40),  
M. SOUBEN, Conseiller Municipal, procuration à Mme DELMAS,  
M. BARRES, Conseiller Municipal, procuration à Mme TANSERI,  
Mme MOHANANDAN, Conseillère Municipale, procuration à M. GAY,

**ABSENT :** M. AMRANE, Conseiller Municipal.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. M. MUSQUET ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Bonsoir à toutes et tous. Je vous propose d'ouvrir cette septième séance du Conseil municipal de l'année 2015.

<b>INSTALLATION DU 45ÈME CONSEILLER MUNICIPAL</b>
---

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

[...] dans l'ordre de la liste, c'est Mme Sabah MILOT qui lui succède, bienvenue.

Je vais vous donner lecture des procurations.

*(M. le Maire donne la liste des procurations).*

Je crois n'avoir oublié personne. C'est le dernier Conseil qui sent bon les vacances, il n'est normalement pas destiné à durer, on va abréger vos souffrances, il fait un peu chaud dans la salle du Conseil.

Donc, je vous propose de passer à l'élection du secrétaire de séance

<b>ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE</b>
---

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Je propose de désigner Jean-Marie MUSQUET, secrétaire de séance, est-ce que tout le monde est d'accord ?

Il est donc procédé à la nomination d'un secrétaire de l'Assemblée, pris parmi ses membres en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ; M. Jean-Marie MUSQUET ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

<b>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2015</b>
---

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Y a-t-il des remarques ? Non.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 21 mai 2015.

<b>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2015</b>
--

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Vous vous souvenez qu'il y avait deux procès-verbaux à approuver.

Y a-t-il des commentaires ou des questions ? Non.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 11 juin 2015.

## **1. RÉVISION DU PLU – BILAN DE LA CONCERTATION – ARRÊT DU PROJET.**

### **M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Je pense que l'Opposition a posé de nombreuses questions lors de la Commission d'urbanisme. Avez-vous d'autres points à aborder ? Allez-y.

### **M. DIDIER MIGNOT :**

Quelques mots, peut-être un peu plus, parce que le débat se poursuit et que l'enquête publique va a priori s'ouvrir après le vote de ce soir. Quelques mots peut-être encore incomplets, et c'est bien normal car les documents sont extrêmement denses – ce qui est logique. Avant d'examiner tout cela dans le détail, cela demande un peu de temps, ce que nous n'avons pas forcément pu faire dans les délais. Nous avons déjà débattu notamment lors du plan d'aménagement développement durable (PADD) de l'aménagement de la Ville.

C'est un propos qui s'inscrit dans cette continuité de débat et de construction de ce plan local d'urbanisme. Il y a des choses qu'on peut partager dans les intentions affichées et/ou les dispositions réglementaires d'un certain nombre notamment de règlements de zonage, comme la préservation du tissu pavillonnaire et la densification des grands axes. Je pense qu'on en a déjà discuté.

D'autres qui nous inquiètent par contre, comme les opérations d'aménagement programmé, et d'autres qui nous questionnent sur lesquelles je reviendrai. En sachant qu'un PLU, et c'est toute la difficulté, à un moment donné, il faut bien arrêter les choses, j'en suis conscient, mais la Ville étant un objet vivant, c'est quelque chose qui évolue nécessairement avec le temps et qui nécessite en permanence des adaptations, car ce qui est juste et pertinent à un moment donné, l'est peut-être beaucoup moins - et l'histoire nous l'enseigne - quelques décennies plus tard ; ainsi l'urbanisme de zones, comme on l'a appelé, qui était la règle il y a encore quelques dizaines d'années et quelques années, qui découpait le territoire en fonction de sa destination d'usage.

On peut dire qu'elle a fait long feu et qu'aujourd'hui la mixité fonctionnelle (comme on l'appelle) rendue notamment possible par les avancées techniques qui limitent un certain nombre de nuisances est largement plébiscitée par les urbanistes. Et il y a d'ailleurs fort à parier que dans 30, 40 ou 50 ans d'autres concepts d'aménagement du territoire seront mis en œuvre en matière d'aménagement et de PLU.

Dès lors, il faut s'interroger sur un urbanisme au service de quoi et de qui, et pour servir quels intérêts ?

Lorsque nous avons lancé en 2011 la révision de ce PLU, rendue nécessaire par des évolutions tant internes qu'externes au territoire communal (je pense au Grand Paris, au métro) mais je pense aussi plus en interne à la nécessité de résorber un certain nombre de fractures urbaines imposées à la ville en d'autres temps par l'État (je pense aux autoroutes), nous avons énoncé quelques grands principes, notamment le fait de conforter la place de notre ville au sein de la métropole, de faire évoluer le tissu urbain pour continuer à constituer un territoire mixte et solidaire, et aussi poursuivre et accentuer la démarche de transition vers une ville durable à tous points de vue.

Cette notion de ville qui inclut, qui n'exclut pas, qui protège, qui permet le parcours résidentiel des habitants, qui le souhaitent et le peuvent, tout en permettant à ceux qui ne le souhaitent pas ou qui ne le peuvent pas, de continuer à vivre dans leur ville ; cette notion nous semble donc évidemment centrale pour le sujet qui nous occupe ce soir : continuer à vivre, à s'épanouir dans un cadre de vie sur lequel il convient en permanence de veiller pour améliorer ce cadre de vie le cas échéant, notamment mais pas seulement, par la présence d'équipements et de services publics.

Mais si un projet d'aménagement peut et doit servir ses ambitions, il peut en servir d'autres beaucoup moins axées sur ce qu'il est coutume d'appeler maintenant le droit à la ville pour les habitants. Et, on voit se dessiner les grandes lignes de votre projet qui, même dissimulées derrière des formules séduisantes, révèlent néanmoins une vision libérale de l'aménagement du territoire.

En fait, vous projetez (je vais employer ce mot) de libéraliser le droit à la construction sur des secteurs entiers du territoire au détriment du développement économique et industriel, au détriment aussi -et c'est une forte inquiétude- du maintien des populations dans certains secteurs. Je pense entre autres aux opérations d'aménagement programmé qui constituent une véritable aubaine pour les promoteurs immobiliers, dont les bailleurs sociaux, qui se voient offrir sur un plateau une possibilité de manne financière sur les terrains dont ils sont propriétaires aujourd'hui, le tout habillé de la respectable mixité sociale.

Mais quelle garantie de mixité justement avez-vous obtenue que les démolitions/reconstructions des logements sociaux se fassent sans augmentations de loyer pour les locataires ?

Êtes-vous opposés à la vente à la découpe du logement social ? Il semble que non, vous l'avez d'ailleurs déjà exprimé lors d'autres conseils précédents. De ce point de vue d'ailleurs vos régulières références à des villes des Hauts-de-Seine considérées par vous comme des modèles ont de quoi inquiéter les Blancs-Mesnilois.

De plus, l'objectif affiché de réduire significativement la proportion de logements sociaux dans notre ville ne correspond pas aux immenses besoins exprimés en la matière par les habitants. La décohabitation des jeunes Blancs-Mesnilois de chez leurs parents, les innombrables situations de logements sur-occupés qui ne trouvent pas de solution dans le parc locatif non social, car trop cher, appelle pourtant la poursuite maîtrisée de construction de logements sociaux, non pas pour en augmenter la proportion -ce que l'on pourrait demander aux maires du Raincy, de Courbon, de Vaujours, de Neuilly-sur-Seine (bref, vous les connaissez bien)- mais bien pour contribuer à notre niveau à résoudre cette terrible crise du logement dans notre région et permettre ainsi aux Blancs-Mesnilois de rester au Blanc-Mesnil.

Cette question des prix des loyers est importante, et si des bailleurs sociaux venaient à se livrer à des opérations immobilières, il ne serait pas acceptable qu'ils s'éloignent de leur vocation première de bailleurs sociaux en augmentant le prix des loyers dans les opérations de démolition/reconstruction adjacentes à leurs opérations immobilières. Tout autre politique aurait en effet pour conséquence de contraindre un certain nombre de personnes à quitter cette ville.

Notre ville a besoin -et là nous sommes d'accord- de diversifier son habitat. Nous sommes favorables, et nous l'avons démontré, ne serait-ce qu'avec eux le cœur de ville, à des programmes en accession à la propriété mais là aussi tout est affaire de proportions. Sans compter les démolitions/reconstructions, nous sommes au bas mot aux alentours (si j'ai bien lu) de 4 000 (voire plus) logements en accession supplémentaires, sur les trois opérations d'aménagement programmées que vous projetez dans le PLU.

Je ne vais pas vous faire le coup du « non à Béton Mesnil » mais rien que sur ces secteurs c'est donc environ 15 000 habitants supplémentaires, avec dans les documents, fournies, des formules très vagues en matière d'équipements publics pour accueillir ces nouvelles populations. Je pense notamment aux écoles et quand je dis « publics » j'affiche là aussi notre conception des équipements, mais peut-être n'est-ce pas la vôtre, les partenariats public/privé, la construction et la propriété de ces équipements par les promoteurs, n'étant malheureusement pas à exclure. Sur ce sujet, je vois par exemple que vous projetez de rénover l'Ecole Rose Blanc mais pas de construire une nouvelle école élémentaire dans ce secteur malgré l'arrivée de 2 500 logements supplémentaires à proximité.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Si, ce sera un groupe scolaire, justement.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Ce n'est pas indiqué tel quel dans le PLU, il est clairement indiqué « rénovation de l'école Rose Blanc », mais tant mieux !

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Et ce sera le cas aussi pour J.B. Clément...

**M. DIDIER MIGNOT :**

Je n'évoquais que cette question de Rose Blanc puisqu'il était inscrit dans le PLU « rénovation de l'Ecole Rose Blanc ».

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Ce n'est pas de la rénovation mais de la démolition/reconstruction/agrandissement.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Parfait, mais il faut absolument modifier le texte, alors, parce que ce qui est inscrit dans le PLU est opposable, il faut faire attention à ce qui est écrit dedans – sous réserve d'une lecture plus détaillée, mais c'est important de l'inscrire comme tel.

Toujours sur cette question de la construction de logements, vous n'ignorez pas le projet d'Opération d'intérêt national (OIN) qui existe sur notre territoire, à cheval entre la Molette ZAC Mermoz à La Courneuve, qui projette 7 900 logements supplémentaires sur cette partie du territoire. Je crois qu'il faut dénoncer ce projet et faire valoir le droit des Blanc-Mesnilois de décider de l'avenir de leur ville.

Autre point, la place du développement économique et industriel est également à considérer, selon nous, d'une autre manière. Il y a besoin de logements, bien évidemment, mais également d'emplois, et le tertiaire ne peut répondre à lui seul à cet enjeu. A ce titre, y compris pour le rayonnement du Blanc-Mesnil dans la région, l'interdiction (puisque c'est formulé comme tel) des activités industrielles figurant dans la note ne va pas dans le bon sens.

Il existe aujourd'hui bon nombre d'industries, d'usines de production, qui ne sont pas des usines gigantesques, qui ne sont pas forcément polluantes et qui ne le sont plus, d'ailleurs, utilisant y compris des technologies très en pointe qui participent au développement des richesses du pays, de la région et donc du Blanc-Mesnil. Ce sont les entreprises souvent pourvoyeuses d'emplois plus ou moins qualifiés dont notre ville a besoin ; cela ne surprendra personne et je pense que tout le monde est d'accord.

Je continue de penser (sans relancer le débat) que nous avons raté une occasion avec votre refus de l'implantation de l'usine de méthanisation, qui aurait constitué ce que vous continuez d'ailleurs d'appeler improprement dans les documents « l'écopôle », qui aurait été exemplaire en Europe.

Je prends par contre comme exemple le projet Descartes Spirit qui est situé en zone UI ou UAB, en fonction du plan de zonage tel qu'il nous est présenté, où il est clairement établi que toute activité industrielle est interdite. J'ai rencontré très récemment au Salon du Bourget un certain nombre de chefs d'entreprise aéronautique (ce ne sont pas de grosses entreprises, ce sont des PME, mais les PME font aussi de l'industrie) qui ont dit être intéressés potentiellement (c'était d'ailleurs l'objet de la construction comme nous l'avions projetée de ce parc d'activité) par une installation dans ce parc d'activité qui est idéalement situé à proximité des aéroports et du lycée des Métiers de l'Aérien, qui est le Lycée Aristide Briand. Si les choses restent en l'état, l'industrie, comme c'est stipulé dans le règlement, étant interdite, ils ne pourront pas s'installer. C'est une première chose que je veux dire.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Je vous comprends mal. Ce qu'on appelle le Centre d'Affaires Spirit, qui est déjà vendu à SEGRO d'ailleurs, donc le terme n'est plus approprié (ce qui prouve que le territoire est redevenu attractif et je m'en félicite) est déjà pratiquement complet. Il n'est pas question de dire qu'on n'accepte plus d'entreprises. On va développer la Zone Industrielle du Pont-Yblon... Je voulais savoir si je vous comprenais bien.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Je parle d'entreprises industrielles, d'entreprises de production.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Celles qui polluent.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Non.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Lesquelles alors ?

## M. DIDIER MIGNOT :

Des entreprises industrielles qui font de la production manufacturée à partir de matières premières, cela s'appelle l'industrie, il y en a plein qui font cela dans le carré Einstein dont on parlera tout à l'heure. Cela ne pollue pas. On peut très bien assembler des produits manufacturés à l'aide de machines et à partir de matières premières ou secondaires et cela s'appelle de l'industrie. Or, dans le PLU, il est marqué « toute activité industrielle interdite », donc cela pose un problème. Vous confortez d'ailleurs cette posture dans la motivation de la zone UI, ou UAB, je ne sais plus, en disant qu'il faut renforcer le secteur tertiaire. Je pense que c'est préjudiciable. C'est une conception de la ville qui est différente, mais je tenais à le dire parce qu'aujourd'hui le PLU interdit toute activité industrielle. J'attire l'attention sur ce sujet.

Même problème pour le Centre Einstein, je viens de l'évoquer ; il y a des industries dans ce Centre, essentiellement composées de PME industrielles. Que va-t-il se passer au renouvellement du bail ? C'est un vrai sujet. Encore une fois, comprenez notre posture, nous sommes encore dans une phase de débat, d'enquête publique, et nous tenons à construire aussi, parce que cela nous intéresse, ce PLU, et à apporter notre vision de la ville telle que nous la concevons. Après, le débat se tranche bien évidemment par les votes.

Je ne veux pas alourdir mon propos. De toute façon, l'enquête publique à laquelle nous allons participer va aussi amener des éléments sur tout cela. Nous avons aussi d'autres questions à soulever, je ne vais pas les soulever toutes aujourd'hui, rassurez-vous. Je pense par exemple à la trame verte et aux règles qui l'accompagnent qui méritent à mon avis – ce que nous n'avons pas eu le temps de faire, objectivement – une lecture détaillée, notamment sur les règlements de zonages.

Restent néanmoins quelques questions dont les réponses peuvent être utiles à nourrir cette enquête publique, sous réserve d'une lecture plus complète, mais il semble qu'il ne faut plus faire référence du tout à l'Agenda 21 dans le PLU – j'ai dit « sous réserve », je prends mes précautions, mais je ne l'ai pas vu en tout cas à ce jour.

Autre sujet : le projet de mosquée sur le terrain Descartes. Où en sommes-nous aujourd'hui de ce projet qui est important à cet endroit du territoire ?

Autre question : où en est l'opération programmée d'amélioration de l'habitat ? Ce qui s'appelait « rénovation urbaine », l'OPAH-RU qui était en cours, notamment dans la partie Sud de la ville et qui a vocation à aider les propriétaires à entretenir leurs biens, notamment les petits propriétaires.

Que va devenir le site du Centre technique municipal, après son déménagement ?

Enfin, il est à peine fait allusion, sous réserve d'une lecture attentive (j'ai vu qu'il y était fait allusion) à la problématique de la gare de triage et du périmètre de sécurité. J'attends d'ailleurs toujours, M. MEIGNEN, la communication du courrier émanant de l'Etat qui atteste de la levée du périmètre, comme vous l'aviez annoncé aux Blancs-Mesnilois.

Je continue, après avoir interpellé le préfet sur cette question, à penser qu'il n'y a pas encore de levée du périmètre. Cela pose question. Vous l'aviez annoncé aux Blancs-Mesnilois. On voudrait au moins avoir cette lettre qui doit donner des éléments de motivation sur cette question parce que l'impact de ce périmètre sur l'avenir de notre ville est immense, à moyen terme, pour ne parler que des questions d'urbanisme qui nous intéressent ce soir. Or, les documents sur cette question de la gare de triage, y compris le plan de zonage, font un peu comme si de rien n'était, mais c'est peut-être, et on peut éventuellement la partager, une stratégie : se dire que l'on fait comme si de rien n'était et on continue d'avancer. On avait déjà en d'autres temps évoqué cette posture stratégique-là avec les maires des villes voisines.

Enfin, un dernier point et j'en arrête là, sur la présentation dans le document de la démocratie locale, vous évoquez les Conseils de quartier, mais où vous ne faites plus du tout allusion au Conseil local de la Vie associative, au Conseil local des Jeunes et au Conseil consultatif des Aînés. Je voulais savoir si ces instances fonctionnaient encore aujourd'hui dans notre ville.

Voilà quelques éléments, encore une fois contributifs au débat, ils sont faits pour cela.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Alors pêle-mêle : on n'a pas supprimé le Conseil local des Jeunes, le Conseil local des Aînés se réunit, quand au Conseil local de la Vie associative, comme vous le savez (ce n'est pas la première fois que je réponds à cette question) il a été remplacé par des adjoints de quartier qui animent un Conseil de quartier. On ne va pas superposer les cénacles où l'on parle, certes souvent avec beaucoup d'à propos, de la vie du quartier, mais cela ne sert à rien d'avoir deux cénacles qui traitent du même sujet.

J'ai pris au passage quelques bons points que vous nous avez donnés, merci. Vous parliez de la protection de la zone pavillonnaire, vous disiez « on a essayé de le faire », pas tout à fait quand même, c'est ce qui vous avait valu quelques manifestations. Parlez-en aux habitants de la rue de la Concorde et de la rue Félix Eboué. Vous ne comptiez pas garder cette partie de la ville en zone pavillonnaire, c'est-à-dire que les bâtiments montaient, et nous avons mis fin justement à cet aspect des choses.

Vous parliez de mixité sociale, notamment aux Tilleuls, je vois bien où vous voulez en venir. Certains de vos amis commencent à diffuser la mauvaise nouvelle : « Ils veulent virer les pauvres ». On est obligé, c'est la loi qui dit qu'on doit faire du un pour un. Chaque logement social détruit aux Tilleuls sera reconstruit aux Tilleuls.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Et cela, ce n'est pas une obligation.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Ce n'est pas une obligation, mais on a suffisamment... Je vous l'ai d'ailleurs expliqué abondamment, on va faire des opérations tiroirs, c'était tout l'intérêt de préempter ce qu'on appelle le terrain Auchan, en face. Il y a une partie sur laquelle, tout en gardant le supermarché, on va pouvoir construire les premiers bâtiments de manière à loger les gens qui habitent en face. Une fois que les gens seront logés, il y aura des bâtiments vides anciens que l'on aplatira pour faire du neuf, et ainsi de suite. C'est ce qu'on appelle des opérations tiroirs. Donc, cette mixité sociale sera évidemment respectée.

Vous me parliez avec mépris de certaines villes des Hauts-de-Seine, je voyais déjà la main qui s'avancait, mais la ville...

**M. DIDIER MIGNOT :**

M. MEIGNEN, je n'ai absolument utilisé aucune...



**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Si, vous parlez avec mépris en général des Hauts-de-Seine ! Il se trouve qu'en général les gens aiment bien y habiter. La ville à laquelle je faisais allusion... Permettez-moi de terminer.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Mais je n'ai pas parlé avec mépris de qui que ce soit.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Très bien. C'est ce que j'avais entendu mais ce n'est pas grave, j'ai dû me tromper. Il n'empêche que cette ville en question, Le Plessis-Robinson, citons-la, est sortie en tête du palmarès des villes où il fait le meilleur vivre en Ile-de-France. Ce n'est pas pour rien. Les gens adorent ce genre de villes paysagères, où il y a du vert, où il y a de l'eau, où la faune revient, la flore revient. Les gens adorent cela. On ne va pas les priver, on y a droit. Il m'est arrivé de recevoir, depuis que j'ai pris mes fonctions, des architectes, et notamment les gens de Bouygues, à qui j'ai dit : « Vous faites des choses magnifiques par ailleurs, vous êtes capables de le faire, pourquoi faites-vous cela quand vous arrivez au Blanc-Mesnil ? ».

On en reparlera puisque j'ai convoqué un architecte pour revoir un permis de construire que vous aviez vous-même délivré, vous verrez le résultat, c'est le bâtiment qui se trouve en face du cimetière, on a revu simplement les façades. D'ailleurs, Bouygues l'a appelé « Villa Élégance », je prends cela aussi comme un bon point.

Poursuite et maîtrise du logement social : mais, M. MIGNOT, on est à 48 % de logements sociaux ! Bientôt, avec les logements qui se construisent dans le sud de la ville, où c'est d'ailleurs très dense... Casanova, cette partie-là. C'est très, très dense. Je ne vois pas comment les gens peuvent vivre bien dans un habitat aussi dense. Je veux des petits squares. D'ailleurs, on l'a fait. Je veux des espaces verts. Poursuite et maîtrise du logement social, mais chez nous c'est de la mixité qu'il faut ramener. Il faut ramener des gens qui vont payer le social, justement. Il faut de l'accession à la propriété. Sinon, on va continuer cette paupérisation de la ville. Encore une fois, vous avez le droit de penser comme cela, nous avons deux visions totalement différentes de ce que peut devenir notre ville dans 15 ans. Je dis qu'il faut aller vers l'accession à la propriété, y compris l'accession sociale à la propriété, pour que tout le monde ait sa chance d'évoluer dans le parc d'habitat du Blanc-Mesnil.

Vous me disiez – je comprends que c'est sous forme de boutade - : « Non à Béton Mesnil », mais vous avez mal lu le texte qui vous a été soumis ! 40 % d'espaces verts ! Qui l'a fait avant nous ? Dans les nouvelles constructions. Nous allons en parler. C'est écrit, nous nous engageons. Il est voté aujourd'hui, ou pas, nous verrons, mais nous nous engageons.

Nous sommes bien d'accord sur le fait que le maire doit garder la maîtrise de l'urbanisme, ce n'est pas la peine d'aller plus loin, nous en avons déjà parlé et débattu, et ce n'est pas pour rien que je me suis engagé dès le départ (nous étions sept au départ) dans l'association des maires qui se battent pour garder la maîtrise de l'urbanisme.

Pas d'usines en ville : effectivement, c'est un sujet. Entre industrie tertiaire... Il y a un débat. Je pense que l'on est idéalement situé ; on a encore un peu de foncier mais finalement pas tant que cela.

La ville du Blanc-Mesnil où elle est située, c'est-à-dire à un quart d'heure de Paris centre, à 10 minutes de Roissy, à très peu de temps de Bruxelles, de Londres, est-elle suffisamment riche pour continuer à faire de l'industrie, de la logistique, alors qu'on rentabiliserait mieux et on créerait beaucoup plus d'emplois, d'ailleurs plus valorisants pour les Blancs-Mesnilois, en amenant sur notre territoire du tertiaire ? C'est une vraie question. Je joue le tertiaire, car je pense que c'est le meilleur moyen d'apporter des emplois en grand nombre, mais également des emplois de qualité et bien rémunérés pour des Blancs-Mesnilois que j'espère mieux formés à l'avenir.

Il est question non pas de tout supprimer, mais de retravailler la façade de l'aéroport du Bourget, pour y amener justement des sièges d'entreprises mais pas seulement, également de l'habitat, parce qu'il faut que ces quartiers vivent toute la journée et pas seulement une partie de la journée.

Il est question aussi de redynamiser la zone du Sous Coudray car il y a beaucoup à faire, cela ne vous a pas échappé. Et puis, il y a la zone du Pont-Yblon également.

Donc, on va travailler les zones d'activité existantes, et je pense que plus les entreprises seront proches des accès de nos autoroutes A1 et A3, mieux ce sera, à la fois pour les entreprises et pour la population, qui n'aura pas à subir par exemple des produits explosifs en centre-ville... Si nous sommes d'accord, c'est très bien.

#### **M. DIDIER MIGNOT :**

Sur cette question, y compris sur cette question de la logistique, c'est un vrai débat, mais qui est important, à quelques mois de la COP21 notamment, mais pas seulement. On a un site, Garonor, qui est très enclavé, et qui ne nécessite pas de traversée par les poids lourds de la zone urbaine dense. Les camions de Garonor arrivent par l'A1, par l'A3, ils ne transitent pas par la banlieue, ni par Paris ; ils arrivent souvent de l'Europe du Nord. On a une opportunité en termes de logistique aujourd'hui, et j'en avais discuté avec les patrons de Garonor à l'époque – y compris par le rail, mais on a une opportunité logistique grâce à des véhicules électriques de desservir ce qu'on appelle « le dernier kilomètre », c'est-à-dire la zone urbaine dense.

Je pense qu'il faut se saisir de cette opportunité pour essayer (on aura toujours besoin d'amener des produits à Paris, au Blanc-Mesnil et ailleurs) de concevoir avec les entreprises concernées des possibilités de desservir la zone urbaine dense avec des véhicules électriques non polluants, etc. Je pense que c'est intéressant. On peut envisager de « repousser » le secteur logistique à certains endroits, mais Garonor a une situation très particulière qui permettrait de pouvoir travailler cette question d'un point de vue développement durable qui serait extrêmement intéressant. C'était juste sur cet aspect.

#### **M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Christine COMAYRAS ; ensuite, je souhaite vous répondre sur trois derniers points.

#### **MME CHRISTINE COMAYRAS :**

M. le Maire, je souhaite intervenir à propos de Garonor. Je connais bien le sujet, j'y travaille. Pour votre information, premièrement, allez le matin, allez le soir, allez à 5 heures, allez à 6 heures, les camions sont aussi à l'extérieur et pas seulement sur l'A1. Deuxièmement, je vous invite quand vous voulez, M. MIGNOT, pour qu'on aille voir ensemble les rails qui se trouvent à Garonor. Ils sont inutilisables depuis des années ! On ne peut pas les remettre en service.

Des constructions ont été faites dessus. Régulièrement, vous nous en parlez, si vous voulez nous irons un jour à Garonor ensemble et on vous montrera le réel.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Bien sûr, je sais cela, y compris le fait que la SNCF ayant abandonné la politique au wagon, il est impossible pour les chefs d'entreprise de Garonor qui m'avaient dit : « On monterait bien un train pour prendre la ligne PSA », qui elle est toujours... Mais je comprends, les voies ferrées qui desservent... J'ai visité Garonor. Je dis cela simplement parce qu'il y a là un potentiel sur lequel il s'agit de réfléchir, c'est tout. J'entends bien ce que vous dites, et vous avez raison de dire que les voies ferrées sont inutilisables, mais c'est parce qu'on a fait en sorte (ni vous, ni moi) que ces voies ferrées ne soient plus utilisables. Il serait intéressant de remettre le transport ferré au goût du jour, notamment pour rebalancer par rail ce que les camions transportent aujourd'hui.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Les trois derniers sujets, dans l'ordre.

La mosquée : c'est bien que vous m'en parliez, cela permet de préciser les choses, notamment devant les personnes qui sont présentes ce soir ; les initiés, eux, ont déjà la réponse. Vous avez fait voter le projet de terrain pour construire la mosquée en décembre 2013, soit à peu près trois mois avant l'élection municipale, ce qui correspondait à envoyer un message clair aux Blanc-Mesnilois de confession musulmane. Je passe sur la méthode.

**M. DIDIER MIGNOT :**

C'est trois ans de travail, M. MEIGNEN !

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Cela n'a pas marché. Oui, mais cela a été voté juste avant l'élection municipale, comme par hasard. Je passe sur la méthode, ce n'est pas grave, cela n'a pas marché.

Nous arrivons donc aux commandes de la mairie en avril 2014 et là, je m'aperçois que le permis de construire de cette mosquée ne convient pas. C'est une question de goût, aussi. C'est un projet très moderne. De toute façon, le projet de mosquée a été voté, donc le terrain a été vendu à l'association musulmane du Blanc-Mesnil, donc il n'est pas question de revenir sur ce projet de mosquée, comme je l'ai entendu.

Ensuite, je m'aperçois que les plans nous montrent une mosquée assez moderne. Donc, je prends contact avec les responsables de la communauté musulmane en leur disant : « J'ai vis-à-vis de vous et de votre architecte la même démarche que vis-à-vis des autres architectes que je rencontre, je souhaite que le projet de mosquée s'intègre bien au quartier, à l'habitat, et soit un peu moins moderne. Je souhaite que l'on revoie la façade. L'intérieur de la mosquée ne me regarde pas ; en revanche, les façades des bâtiments, mosquées ou autres, appartiennent à la population ».

Donc, nous avons retravaillé, avec l'architecte de l'association des musulmans du Blanc-Mesnil et un architecte mandaté par la Ville du Blanc-Mesnil, qui avait construit quand même deux mosquées, dont la grande mosquée de Casablanca et la mosquée de l'Université d'Ifran, rien que cela, le mandataire étant le Roi du Maroc.

Donc, on est arrivé il y a un mois à des schémas qui finalement donnaient satisfaction aux deux parties. Nous avons annoncé à l'association musulmane du Blanc-Mesnil que nous étions tombés d'accord sur les façades (l'intérieur n'a pas été retouché), sur ce que pourrait être la mosquée demain. De l'avis général... C'est peut-être un peu présomptueux, mais beaucoup de gens nous ont dit, y compris dans la salle, quand on a réuni les responsables de la communauté musulmane : « Effectivement, c'est plutôt mieux que ce qu'on avait prévu avant ».

Dans ce cadre-là, j'attends maintenant que le permis soit déposé, il sera instruit, la première pierre sera posée.

Sur le CTM : aujourd'hui on a un CTM un peu vétuste, où l'on stocke plutôt à plat, il y a beaucoup d'espace perdu, et pour les employés communaux qui y travaillent ce n'est pas tout simple et pas très agréable parce que cela manque de confort et de qualité pour travailler. D'où l'idée d'utiliser ce terrain et de faire reconstruire un CTM où l'on stockerait plutôt en hauteur. Une fois que ce CTM sera reconstruit, et les employés communaux ayant pris place dans ce nouveau CTM, nous nous apprêtons à ramener là encore le parc urbain vers l'avenue Pasteur pour que les habitants puissent s'approprier plus facilement le parc urbain. C'est ce que nous ferons également à l'endroit où va arriver la station de métro du Grand Paris, au sud du parc urbain, à l'endroit où se trouvent le dojo et le groupe scolaire Jean-Baptiste Clément – Langevin.

Là encore, une volonté d'augmenter la surface du parc urbain, de rajouter du vert, mais comme je ne veux pas que cela coûte un centime à la municipalité, on va autoriser la construction de petits bâtiments pas trop hauts, de belle facture, de manière à payer les infrastructures qui ne sont pas subies par la ville. On procédera de la même manière à l'endroit de la station de métro du Grand Paris, puisque là encore le dojo...

On va vérifier que les promesses soient bien tenues mais la Société du Grand Paris avait dit qu'elle nous aiderait à reconstruire le dojo. Ce n'est pas si simple de l'obtenir, mais on se bat pour que les promesses soient tenues. Mais, là encore, on va se faire payer les espaces verts et la réfection du groupe scolaire par les gens qui construiront, avec plus de salles puisqu'il faudra intégrer la présence de nouveaux habitants et donc d'enfants dans ce nouveau groupe scolaire. Voilà pour le CTM.

Un dernier point, sur la gare de triage. Le périmètre est fixé par une lettre du 22 avril 2013 qui est la conséquence de l'arrêté du 6 mars 2013 qui a été annulé. Le fait que cet arrêté soit annulé a pour effet que le périmètre est, ipso facto, levé. Le préfet, que j'ai rencontré à plusieurs reprises, m'a dit : « De toute façon, pour l'instant on lance une enquête de dangerosité, on aura les conclusions en décembre, au plus tard en janvier, mais quoi qu'il advienne on ne peut pas vous empêcher aujourd'hui de lancer la remise en forme de votre centre-ville du Blanc-Mesnil comme vous souhaitez le faire. Voilà l'information...

**M. DIDIER MIGNOT :**

Cela a été écrit, donc.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Comment vous dire les choses ? J'ai l'impression de parler français. C'est du droit. C'est une décision du tribunal administratif. Regardez les conclusions, c'est écrit !

**M. DIDIER MIGNOT :**

Mais le 11 décembre, l'arrêté du 6 mars a été annulé, je le sais bien, mais l'arrêté du 6 mars régleme le fonctionnement et préconise des recommandations aux utilisateurs de la gare de triage, rien de plus.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

On me souffle : « Le périmètre est pris en vertu de cet arrêté ». Ce que me dit le préfet... Je ne sais pas comment vous dire les choses. J'ai l'impression de parler français. Le préfet nous dit : « Vous pouvez y aller parce que quoi qu'il advienne, on pense même à réduire le nombre de voies à cet endroit-là et la menace aujourd'hui est concentrée sur la bute à partir de laquelle on va séparer les wagons ». Je vous l'ai déjà dit, on va faire en sorte de concentrer la majorité des moyens de précautions sur cette partie-là de manière à ce qu'il n'y ait pas de danger pour la population. Comment vous dire les choses autrement ?

Anne-Marie DELMAS.

**MME ANNE-MARIE DELMAS :**

Je vais commencer par un satisfecit. Une commission a eu lieu, elle a permis de poser toutes les questions vues à ce moment-là. Nous avons pu également transmettre un certain nombre de suggestions qui ont pu ou pourront être prises en compte lors de la version finale.

Mon intervention non exhaustive concernera seulement quelques points techniques, essentiellement sur les espaces dits naturels, un peu de décryptages et quelques commentaires.

Un PLU est fait pour dessiner la ville de demain, voire d'après-demain, mais aussi pour nous protéger contre nous-mêmes et la pression des promoteurs. C'est pourquoi, les règles totalement supprimées pour les constructions du Grand Paris sont très dangereuses, car aucun texte ne permettra de s'opposer à leurs décisions ; rien pour limiter quoi que ce soit, ni le pourcentage de pleine terre, ni la hauteur, ni les règles des pannelages.

Un PLU projette les intentions. Si dans l'ancien PLU le Centre technique municipal était classé en zone N (en zone naturelle), c'était pour indiquer la volonté de rendre au parc cet espace dès que le CTM serait installé ailleurs.

Aujourd'hui, ce même CTM est classé en zone UAB. Je vais préciser un peu ce qu'est la zone UAB pour le public qui n'aurait pas eu le plaisir de lire les documents. Il s'agit d'une zone où l'emprise au sol n'est pas réglementée et où la hauteur au faitage est de 22 mètre, soit du R+6 environ, sans compter qu'un signal architectural peut faire monter le tout de 6 mètres de mieux et pourrait donc voir jusqu'à du R+9.

La coulée verte, mentionnée avec un gros trait, peut faire illusion auprès de celles et ceux qui ne savent pas que le trait inscrit n'est pas à l'échelle. Une double rangée d'arbres peut suffire pour respecter le PLU proposé.

La Société du Grand Paris a déjà demandé et obtenu le déclassement de la zone N et d'une partie de l'espace classé boisé. Les élus Europe Ecologie Les Verts ont voté contre car d'autres solutions étaient possibles.

L'amputation du parc pour la Société du Grand Paris et par la non-restitution du CTM, conduisait à annoncer une diminution de l'espace naturel sur la ville. Ceci avait d'ailleurs été annoncé en réunion publique.

Cette réalité, contraire aux discours d'une ville verte et bleue, a conduit à remettre l'ouvrage sur le métier et d'autres espaces plus petits furent classés en N afin de maintenir le chiffre au même niveau. J'ai toujours milité pour classer en N des parcelles supplémentaires, ou parties de parcelles.

Par exemple, celles boisées de très beaux sujets sur la parcelle HP, le square Jacques Decour qui se trouve entre la bibliothèque Jacques Prévert et l'ancien foyer Maurice Thorez, la Pièce Pointue à Sémard, l'entrée de la ville avenue Paul Vaillant-Couturier avec le CA Sud. Félicitations à l'administration communale qui a trouvé des espaces supplémentaires pour atteindre le chiffre.

Il faut préciser que pour certains d'entre eux le classement en N ne change rien, comme le square Stalingrad, qui était protégé par son classement en espace classé boisé. Ici, on gagne des mètres carrés à moindre coût pour rattraper des mètres carrés perdus dans le parc.

Classer en N la rue Olympe de Gouges et la place minérale légèrement ombragée qui la borde devant les quatre tours relève pour moi de l'escroquerie intellectuelle. Cette rue, pour être rendue à l'état naturel, nécessitera une réorganisation complète du quartier, y compris des réseaux en sous-sol. Donc, c'est impossible à l'échelle temps du PLU, et même de plusieurs, à moins qu'un accident – que je ne souhaite pas – ait lieu sur la gare de triage.

Pourtant, dans ce quartier des Quatre Tours, il existe une parcelle à l'état naturel, juste à côté. Mais là, on ne la classe pas N, au contraire, elle est classée C12 : opération d'intérêt général. Je ne sais pas ce qui se cache derrière, mais pour les élus Europe Ecologie Les Verts, l'intérêt général est de la laisser en l'état, en la protégeant, donc en la classant N et dans ce cas, oui, on rachète quelques mètres carrés perdus dans le parc.

Quant à la parcelle de HP, elle est classée UAC, qui autorise jusqu'à 80 % de l'utilisation de l'emprise au sol et seulement 15 % de l'espace vert de pleine terre.

Un mot sur les alignements de voiries ou emplacements réservés. L'histoire nous montre qu'il s'agit d'un temps très long, de l'ordre du siècle, il est donc urgent de commencer aujourd'hui afin de pouvoir donner demain à nos arrière-petits enfants plus de place pour les piétons, les circulations douces, les arbres bordant les rues pour des balades familiales à l'ombre.

De plus, si les voies ne sont pas élargies et les immeubles qui les bordent font du R+6, voire R+9, je pense que cela sera très sombre et oppressant.

Je veux vous parler aussi de la protection du patrimoine bâti. Je milite pour que soient conservées et protégées certaines traces d'une époque plus ou moins ancienne. Je pense à la Cité Pierre Sémard, ensemble remarquable de la créativité architecturale, comme le furent en leur temps les salines d'Arc-et-Senans par Nicolas Ledoux au milieu du XVIIIème, la Cité radieuse à Marseille par Le Corbusier. Je pense également à la maison située rue Edouard Renault, derrière l'usine du SIAAP, qui en plus de la très belle construction originale en meulière possède un jardin remarquable qui mériterait lui aussi son classement.

Depuis le vote à l'unanimité de la Charte de l'arbre, la ville possède un outil pour ce genre d'opération, il faut l'utiliser. Je sais les regrets de plusieurs d'entre nous concernant certains arbres abattus qui n'ont pu être protégés du fait de leur présence sur un terrain privé et de l'absence de textes permettant d'intervenir. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Encore faut-il recenser les sujets et les classer officiellement.

En aparté, je note que la décision 170 prise par le Maire de passer un marché à procédure adaptée qui vise non pas à planter des arbres mais à en abattre et à en dévitaliser sur les voiries, écoles et parcs urbains...

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Ils sont malades, ces arbres ! On est bien obligé de les abattre, et on va les replanter.

**MME ANNE-MARIE DELMAS :**

On n'est pas obligé. On peut soigner, et on ne replante pas.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Mais non, on ne peut pas les soigner ! Sinon on ne les aurait pas abattus.

**MME ANNE-MARIE DELMAS :**

Je reviens au PLU. Il est mentionné : « Pour tout abattage d'arbres à hautes tiges rendu nécessaire par l'édification d'une construction, il doit être envisagé, sous réserve que les contraintes physiques du terrain le permettent, une plantation équivalente en nombre de sujets, de façon à contribuer au maintien du patrimoine arboré de la ville ». Je tiens à préciser que dans le cas de replantations, qui n'est pas automatique, certes on garde le même nombre de sujets, mais on diminue considérablement et pour des années la capacité de dépollution du patrimoine arboré.

Un détail étonnant : en zone UA, il est imposé des clôtures en fer forgé. Ce sont les nombreux ferronniers du Blanc-Mesnil et de Seine-Saint-Denis qui vont être contents.

Je ne peux terminer mon propos sans parler un peu de développement durable.

Les opérations de démolition/reconstruction sont énormément consommatrices de ressources et pourvoyeuses de déchets. Cela sert surtout les finances du BTP. Il existe aujourd'hui des rénovations intégrant l'efficacité énergétique. Cette hypothèse ne semble pas être connue.

Pour conclure, un peu de décodage de communication. Les schémas d'orientation d'aménagement et de programmation font la part belle à l'utilisation de la couleur verte, mais il ne s'agit pas d'espaces verts. De même, les couleurs pastel se veulent apaisantes et douces mais elles ne changent rien à la hauteur des immeubles, à l'étroitesse des rues qui ne pourra permettre ni l'évacuation des populations, ni l'arrivée des secours, si un accident majeur se produit sur la gare de triage.

Il est vrai que nous avons connu le 5 juillet le troisième déraillement en moins de deux ans. A ce sujet, il reste une question essentielle : comment va être gérée la loyauté indispensable indiquée publiquement par M. le Préfet en ce qui concerne le périmètre de la gare de triage ?

Le mot « cœur de village » renvoie collectivement à avant, à l'enfance, période souvent perçue comme heureuse, surtout dans nos souvenirs, mais ici, les cœurs de village se trouvent en zone UAB. Je rappelle qu'il s'agit d'une zone où l'emprise au sol n'est pas réglementée, les constructions peuvent occuper toute la parcelle, et dans ce cas la règle annonçant qu'une proportion au moins égale à 20 % du total des surfaces non bâties en superstructure devra être aménagée en espace vert de pleine terre devient inopérante puisque 20 % de 0 m<sup>2</sup> restant font 0 m<sup>2</sup> de pleine terre. Je rappelle que la hauteur au faitage est de 22 mètres, R+6, le signal architectural qui peut faire monter le tout à R+9 ; on est très loin de la place de village de mon enfance, et de la vôtre aussi sans doute.

Les éléments de langage que l'on voit fleurir tant à l'écrit qu'à l'oral sont : « La zone pavillonnaire sera préservée et agrandie. »

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Oui.

**MME ANNE-MARIE DELMAS :**

« Des bâtiments pas très hauts, 3 ou 4 étages », comme si dire « pas très hauts » suffisait à faire baisser la hauteur.

« Des bâtiments magnifiques », « classiques », « de belle facture », « de qualité », sont les mots utilisés au choix et répétés à l'envi. Ils conditionnent les esprits, affaiblissent le sens critique.

M. le Maire, vous avez dit « manipulation » à Europa City, je dis : bien vu ; mais ici, je dis aussi qu'il y a manipulation, avec les mêmes techniques que vous méprisez à merveille, j'en conviens.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Pourrait-on dans cette salle, maintenant que le Conseil d'Etat vous a indiqué qu'on ne votera pas avant 2020, adopter un peu de mesure dans le propos ? Mme DELMAS, c'est à vous que je m'adresse. J'ai quand même entendu... Comment avez-vous dit cela ? « Escroquerie intellectuelle », et là à l'instant... Ne pourrait-on pas se parler gentiment ? On peut s'opposer, sans pour cela s'invectiver. On va en parler plus tard pour un autre mémoire.

**MME ANNE-MARIE DELMAS :**

Je n'ai pas le sentiment de vous avoir invectivé !

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Mais si, Madame, vous avez dit « escroquerie intellectuelle ».

**MME ANNE-MARIE DELMAS :**

Je l'ai dit dans un cadre bien précis sur un dossier, pas d'une manière globale.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Alors que vous disiez de la même manière et à juste titre que c'est maintenant qu'il faut planter les arbres pour nos petits enfants, mais on est en train de les planter ! C'est parce que vous ne l'avez pas fait avant.

**MME ANNE-MARIE DELMAS :**

Vous les abattez.



**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Mais on abat ceux qui sont malade ! Pour qu'ils ne contaminent pas les suivants.

**MME ANNE-MARIE DELMAS :**

Pourquoi n'étaient-ils pas malades juste avant ?

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est incroyable !

**MME ANNE-MARIE DELMAS :**

Pourquoi n'étaient-ils pas malades quand c'était M. SOUBEN ?

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Madame, le terrain des Quatre Tours auquel vous faisiez allusion, ce n'est pas nous qui l'avons classé de cette manière. On n'y a pas touché ; c'est parce qu'il était prévu qu'on utilise ce terrain... Vous aviez prévu, dans le cadre du projet sur l'ancienne maison de retraite Maurice Thorez, d'utiliser ce terrain, ce qu'on n'a pas fait pour l'instant. Donc, ne dites pas n'importe quoi.

**MME ANNE-MARIE DELMAS :**

Mais je militais pour qu'il soit classé en espace naturel, donc...

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Mais il fallait le faire avant ! Vous étiez là pendant six ans, il fallait le faire ! Vous ne l'avez pas fait ! Arrêtez un petit peu. Vous êtes en train de mentir. Vous me traitez de manipulateur, mais vous rendez-vous compte de ce que c'est, Madame ? Il suffit de regarder pour voir que le parc urbain va doubler.

Effectivement, pour la gare du Grand Paris, la Société du Grand Paris nous dit : « On va vous prendre un petit peu du terrain sur le parc urbain, mais on va ramener l'autre partie du parc urbain sur la rue de la Division Leclerc, et on y est gagnant, il y aura plus de vert. Au niveau du CTM, on ne l'a pas mis en espace vert parce qu'il fallait construire les quelques bâtiments qui vont permettre de payer l'autre CTM dans lequel on va abriter nos employés communaux.

Madame, je suis comptable du denier de vos impôts, les vôtres et ceux de tous les gens qui sont là. Nous gérons la ville comme nous gérons nos biens personnels. A chaque fois qu'il y a une construction, je ne vais pas faire des ZAC qui sont déficitaires, elles seront au minimum équilibrées, et si je fais un peu de bénéfiques cela permettra de payer de la voirie plus loin. Voilà la différence entre votre démarche et la nôtre. Voilà ce que je voulais vous dire.

Pierre Sémard, un dernier mot. Madame, ce que vous venez de dire, « il faut protéger Pierre Sémard », je ne sais plus comment vous l'avez dit, c'est une offense à tous ces gens qui

viennent me voir dans mon bureau, qui pleurent pour que je les reloger, qui ne veulent plus habiter Pierre Sémard. Madame, allez passer une semaine dans Pierre Sémard ! Tiens, en ce moment, et quand il fait froid aussi, parce que les gens n'arrivent pas à chauffer. En plus, ils ont des factures d'électricité, franchement, que je ne souhaite pas même à mon pire ennemi. Donc, Madame, les paroles jetées comme cela en l'air, méfiez-vous. Réfléchissez et approchez-vous des gens qui habitent dans ces cités-là, vous verrez, vous changerez d'avis...

**MME ANNE-MARIE DELMAS :**

J'en connais certains qui étaient très contents.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Eh bien certains, mais pas la majorité, je peux vous le dire.

Nous passons au vote. Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

**M. DIDIER MIGNOT :**

Nous allons nous abstenir, dans la démarche que j'ai évoquée au début de mon propos, c'est-à-dire le caractère peut-être évolutif de la prise en compte de remarques que nous avons faites ce soir.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

- TIRE ET APPROUVE le bilan de la concertation,
- ARRETE le projet de PLU,
- SOUMET le projet de PLU pour avis aux personnes publiques associées, ainsi qu'aux personnes publiques consultées qui en font la demande, pendant trois mois et qui fera ensuite l'objet d'une enquête publique,
- AUTORISE M. le Maire à lancer l'enquête publique relative au PLU du Blanc-Mesnil et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**2. CESSION DU CENTRE DE LOISIRS DE SAINT MARTIN LA MÉANNE – PARCELLES E 352 ET E 1603.**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Explication : nous avons un petit peu découvert le centre de Saint Martin la Méanne en arrivant, c'est un centre en Corrèze où plus personne n'allait. Je n'y suis pas allé moi-même mais trois personnes de mon entourage y sont allées. Je me refuse d'envoyer nos enfants en vacances dans ce lieu. Je le dis purement et simplement.

Je me refuse d'envoyer nos enfants en vacances dans cet endroit tellement il est vétuste et tellement ils seraient probablement en danger s'ils résidaient dans ce lieu. On ne savait pas trop quoi

en faire et il se trouve que le maire de Saint Martin la Méanne, qui était le seul à pouvoir l'acheter, nous dit : « Si par bonheur vous étiez vendeurs, nous voudrions bien l'acheter ». Je ne sais pas ce qu'il va en faire, mais nous avons une proposition. Personne d'autre ne pourrait l'acheter. On a décidé de vendre ce centre de Saint Martin la Méanne où plus personne ne va. Voilà l'objet de ce mémoire.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Il fallait peut-être y aller, M. MEIGNEN.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

On vient d'y aller.

**M. DIDIER MIGNOT :**

L'avez-vous vu ?

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

J'ai vu des photos. On y est allé.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Il n'est pas utilisé depuis 2012.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

2010, de l'aveu même du maire de Saint Martin la Méanne. 2010 !

**M. DIDIER MIGNOT :**

Non, j'ai moi-même vécu et fait les tournées des colos, de mémoire, je crois que la dernière utilisation, c'est 2011, donc nous n'avons pas été depuis 2012 dans ce centre, qui d'ailleurs n'est pas vétuste au point que vous voulez le dire, puisque c'est un camp de toile.

Nous avons eu deux problèmes avec ce centre – puisque vous n'y êtes pas allé. Le premier problème était que des tentes dans lesquelles dormaient les enfants étaient situées sous des arbres importants – Mme VIOLET, si vous y êtes allée – et la DDJS nous demandait de couper ces arbres parce que les tornades étant de plus en plus fréquentes dans cette partie du territoire il y avait un réel danger pour les enfants qui risquaient effectivement sous les toiles de tente, comme cela s'est passé malheureusement dans différents campings du Sud-ouest de la France, de subir des préjudices graves si un arbre venait à tomber.

Donc, nous avons évidemment obtempéré et nous avons refusé d'envoyer des enfants, le temps que nous réglions ce problème d'arbres, auquel s'est ajouté un problème d'assainissement derrière le petit bâtiment en dur, qui en deux ans a pu « déperir » un petit peu, mais qui n'a pas été utilisé, qui est clos. Il y avait la cuisine. D'ailleurs, dans la vente vous expliquez bien le contenu du matériel, il y a du matériel de cuisine, des toiles de tente, etc.

Que vous vendiez cette colonie malgré les engagements que vous aviez pris de ne pas la vendre, c'est votre choix...

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Je ne savais pas qu'elle existait. Pas celle-ci.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Il fallait lire les catalogues municipaux. Tous les ans, on envoyait les enfants, je précise que d'ailleurs il n'y avait pas de désaffection...

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Cela fait bien longtemps qu'on n'en avait pas parlé.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Il n'y avait pas de désaffection de cette colonie, hormis la dernière période que je viens d'évoquer là.

C'était un petit centre de vacances qui accueillait entre 25 et 30 enfants, y compris qui pouvait être très utile dans la prise en charge d'enfants qui n'allaient pas bien, parce que justement la structure petite permettait un encadrement, je dirais beaucoup plus familial. Voilà, je le dis pour clarifier les propos et la nature du débat que nous avons ce soir, c'est tout.

Nous sommes évidemment opposés à la vente de ce centre, nous étions nous-mêmes en réflexion sur cette question-là car comme je vous l'ai dit, nous étions objectivement confrontés à des problèmes quant à l'utilisation de ce centre mais nous n'avions pas, dans un premier temps en tout cas, envisagé de le vendre. Vous le faites, assumez, mais ne travestissez pas la vérité sur l'état du centre, c'est ce que je veux vous dire aujourd'hui.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

La vérité n'est pas travestie, le centre s'est probablement bien dégradé depuis la dernière fois que vous y êtes allé, manifestement, et aux problèmes d'assainissement se sont ajoutés d'autres problèmes, d'ailleurs le maire de la ville nous a dit qu'il n'avait pas été ouvert depuis quatre ans. Donc, à un moment donné, il faut se poser la question de l'intérêt que présente ce centre de vacances par rapport à l'investissement qu'il aurait nécessité pour le remettre en état, et je dis que dans l'état où il est, je n'envoie pas les enfants de la ville dans ce centre. Voilà, c'est tout.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Mais il était hors de question de les renvoyer dans cette situation-là.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Alors, cela a un coût, et encore cela fait partie de l'héritage que vous nous avez laissé. On en a marre de payer les ardoises ; comme dans les écoles. Mme VIOLET.

**MME SYLVIE VIOLET :**

Effectivement, pas de ventes de structures, mais qui sont pleines. Là, elle est vide. Déjà, avec l'ancienne municipalité, on est bien d'accord. Je fais assez de départs et retours colonies, pas une personne ne m'a demandé : « Quand remettez-vous cet endroit ? ». Pas une ! Donc j'estime qu'on va d'abord remettre en état les structures qui sont remplies, parce qu'il y a tout de même des bâtiments qui ne sont plus aux normes.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Et l'assainissement...

**MME SYLVIE VIOLET :**

Je vous parle déjà d'un bâtiment Barre-de-Monts qui n'est plus aux normes, je vous parle d'un bâtiment à Nanteuil qui n'est plus aux normes...

**M. DIDIER MIGNOT :**

Mais ce bâtiment à La Barre-de-Monts n'accueille plus d'enfants.

**MME SYLVIE VIOLET :**

Mais on ne peut pas ! On ne peut pas !

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Et vous mettez les enfants à la Condamine ! Là, j'y suis allé, pour le coup, mais c'est insupportable, les conditions dans lesquelles on envoie... Franchement !

**MME SYLVIE VIOLET :**

Au moins, on va les remettre en état ! Excusez-moi !

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

On va mettre les photos en direct sur le site et les gens vont se rendre compte. C'est insupportable, l'état dans lequel vous nous avez laissé les centres de vacances, et pas seulement les centres de vacances !

**MME SYLVIE VIOLET :**

Je ne comprends pas.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à la majorité,

- CEDE par voie amiable le centre de loisirs à la ville de Saint-Martin la Méanne pour un montant de 71 500,00 € (soixante et onze mille cinq cents euros) ;
- CEDE du matériel pour un montant de 10 000,00 € (dix mille euros) ;
- AUTORISE M. le Maire à signer les actes afférents ;
- INSCRIT le montant des ces recettes sur l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

**3. CESSION DE LA PROPRIÉTÉ COMMUNALE SITUÉE 19, AVENUE ALBERT EINSTEIN – PARCELLES BÂTIES BL 15 – BL 20 – BL 21**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Il s'agit du centre d'affaires lorsque sur Einstein vous passez Cotton, le feu tout de suite à gauche, et vous avez un centre d'affaires à droite. Il se trouve que ce centre d'affaires, là encore, est assez vétuste et nécessiterait qu'on y fasse beaucoup de travaux de remise aux normes. Il se trouve que les entreprises aujourd'hui ont plutôt tendance à quitter ce centre d'affaires, en tout cas certaines cellules se sont vidées...

**M. DIDIER MIGNOT :**

Lesquelles ?

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Plusieurs cellules, notamment celle qui hébergeait l'entreprise qui avait le bail..., bâtiment d'ailleurs qui n'avait qu'un client, c'était la Mairie du Blanc-Mesnil, cela vous dit quelque chose certainement ; ce qui est illégal d'ailleurs.

Le monsieur est venu pleurer, me dire : « Je suis obligé de partir si vous me coupez... », j'ai dit « Monsieur, il y a un appel d'offres ». Il a perdu, il a fermé parce qu'il n'avait qu'un client, la Ville du Blanc-Mesnil. Je vous laisse réfléchir à la question, cela ne me paraît pas d'une régularité à toute épreuve.

Donc, ce centre d'affaires, au moment où il y a beaucoup, beaucoup d'investissements à y faire, la question se pose : le fait-on et est-ce le métier de la Ville du Blanc-Mesnil d'aller chercher, lorsque les structures se vident, d'autres clients pour intégrer ce centre d'affaires ? Sachant qu'il est vétuste, et que c'est un peu compliqué d'attirer aujourd'hui dans ce centre d'affaires, des entreprises.

Nous étions sur le point de réfléchir lorsque nous avons eu trois offres, pour des sommes supérieures à 10 M€. Belle aubaine ! Ce n'est pas notre métier, nous allons vendre à des gens dont c'est le métier, qui vont attirer les entreprises, qui vont créer des emplois au Blanc-Mesnil, et avec ces 10 M€ nous rembourserons par anticipation la dette que vous nous avez laissée, par exemple, et nous ferons aussi d'autres choses.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Sur cette question du développement économique, puisque j'évoquais tout à l'heure dans le PLU qu'y compris sur ce site il n'y aurait plus d'industries possibles, aujourd'hui, globalement, ce sont essentiellement des entreprises industrielles qui sont sur ce site. D'accord ? Ce sont des entreprises de production. Je ne l'ai plus en tête mais il y a de l'électricité, de l'accessoire voiture, des choses comme cela qui ne sont pas du tertiaire mais qui sont des usines de production. Au renouvellement du bail... On peut refaire l'histoire, je ne veux pas être très long.

Ce site a été créé dans les années 80, en pleine période de désindustrialisation de la Seine-Saint-Denis, au Blanc-Mesnil comme partout ailleurs : Cégédur, Magnésium industriel, Legal, les pains Jacquet, du fait de plans d'ajustement, comme l'Etat les avait appelés à l'époque, on a démembré l'industrie dans ce pays et particulièrement en Seine-Saint-Denis.

A l'époque, Robert FREGOSSY a créé cet espace pour garder la mainmise, un tant soit peu, sur le développement économique et faire la démonstration, réussie, que nous pouvions faire d'autres choix en matière économique et réimplanter des entreprises. Le pari a plutôt été réussi puisqu'à ma connaissance, nous avons créé cet hôtel d'entreprises, ce centre d'affaires (peu importe comment on l'appelle) avec d'autres villes en Seine-Saint-Denis, et en Ile-de-France, notamment (je ne connais que ces exemples-là) et force est de constater que le site du Blanc-Mesnil a particulièrement bien fonctionné, et rapportait encore de l'argent à la Ville. Je n'ai pas toujours en tête les choses mais je crois qu'au niveau TP, et y compris loyers, on est autour de 800 000 € par an.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Et cela coûtait combien en échange ? Parce que là, on est au stade où c'est plusieurs années de loyers que vous allez investir si vous voulez le remettre en état.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Non, pas nécessairement.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Si. On a fait l'étude. Avant de parler, je regarde.

**M. DIDIER MIGNOT :**

On aimerait bien voir l'étude.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Il y a toute l'huissierie à refaire...

**M. DIDIER MIGNOT :**

On aimerait bien voir l'étude. Et un audit financier a été fait sur la ville, on aimerait bien voir l'audit financier.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Vous allez l'avoir, mais je ne vous souhaite pas qu'on le divulgue.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Tout cela, ce sont des choses... J'aurais souhaité voir la lettre dont vous m'avez parlé depuis six mois et que je n'ai toujours pas vue, sur la gare de triage, etc. Mais, la question aujourd'hui est : dans une période où le Grand Paris arrive, où le métro arrive, cette zone d'industriels du Coudray a une importance singulière. On a déjà eu ce débat.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est pour cela qu'on va la relancer.

**M. DIDIER MIGNOT :**

A quelques hectomètres du site PSA d'Aulnay, qui va évidemment avoir un impact considérable sur le développement économique. On ne sait pas encore ce qu'il va être précisément, mais quand même ! Nous avons une singularité à défendre et je pense que garder la mainmise au moins dans un premier temps..., parce qu'au bout de 30 ans il faut s'interroger effectivement sur le devenir de sites comme celui-là, ce que nous ne manquerons pas de faire.

Mais, on a besoin à ce moment-là de se poser et de s'interroger... Puisque vous êtes un grand défenseur de l'entreprise, sachez que nous avons permis, par la souplesse d'encassements de loyers, à des entreprises de se maintenir sur site et de préserver l'emploi, pour des patrons qui étaient assaillis et rongés par les banques. Nous avons permis à ces entreprises de rester sur place.

Je passe sur la question de la Ressourcerie puisque de toute façon depuis le début de votre mandat vous avez abandonné la Ressourcerie. M. BESCHIZZA a, à mon avis, le nez un peu plus fin parce que lui, il la récupère et il l'installe à Aulnay-sous-Bois.



Je regrette que cette entreprise, exemplaire dans bien des domaines, parte aujourd'hui du Blanc-Mesnil. Je pense que c'est un moins pour les Blanc-Mesnilois puisqu'ils amenaient...

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

On verra. C'est votre avis.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Les premiers échos que j'en ai, en tout cas, c'est cela dont on me parle.

Je m'interroge aujourd'hui sur le prix des loyers que paient les entreprises dans ce Centre d'Affaires Einstein. Le nouveau repreneur, qui d'ailleurs fait du back-leasing, si j'ai bien compris (il achète et il revend pour relouer)...

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Justement, non.

**M. DIDIER MIGNOT :**

M. MEIGNEN, c'est justement un élément intéressant.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Un des trois repreneurs faisait cela, on l'a écarté, justement. Vous parlez là un peu...

**M. DIDIER MIGNOT :**

Sur Internet, les deux noms que j'ai vus, qui sont du Président général de cette société, et du directeur, sont spécialisés dans le back-leasing.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Eh bien vous verrez, lorsque l'entreprise sera...

**M. DIDIER MIGNOT :**

Regardez sur Internet, la société s'appelle AB Sagax, vous verrez ce que vous allez trouver sur cette société suédoise, qui en est, si j'ai bien compris, à une première ou une deuxième acquisition en France, donc elle a assez peu d'expériences sur le territoire national.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Si vous voulez que j'aie un peu de temps pour vous répondre, il faut faire un peu plus court.

**M. DIDIER MIGNOT :**

C'est un sujet important.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Oui, mais vous faites long.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Je fais long... Je fais comme j'ai envie de faire !

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

J'aimerais quand même vous répondre sur la Ressourcerie qui fait fuir les entreprises autour, qui disent : « On en a marre d'avoir les bennes avec les déchets tout autour ». Donc, c'est un vrai sujet, la Ressourcerie, sur le 19 Einstein.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Mais attendez...

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Si, si, c'est une réalité. Je les ai réunis, les gens du 19 Einstein, figurez-vous. Donc, je les ai écoutés, et ils m'ont dit cela, « on en a marre ». D'ailleurs, il y avait y compris l'ancienne responsable de la Ressourcerie, qui est partie entre-temps.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Anne Pierre.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est cela. Qui a dit : « Oui, mais on ne peut pas faire autrement ». Elle était bien gênée, si cela gênait les entreprises alentour.

**M. DIDIER MIGNOT :**

M. MEIGNEN, ils auraient pu faire autrement si vous aviez accepté leur projet d'extension, que vous avez refusé.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Non, M. MIGNOT, cela ne se passe pas comme cela. Et, permettez-moi de vous dire une chose, vous qui êtes le grand sauveur des entreprises – c'est nouveau ! J'étais la semaine dernière avec un des responsables de ce qu'on appelait quand on était gamins « l'usine Duroi-Jacquet ».

Le fils, héritier, est venu me voir ; il m'a raconté l'histoire, il m'a dit : « Mon père, qui exploitait, en avait marre d'avoir les communistes, les élus avec l'écharpe bleu, blanc, rouge, devant les grilles, à manifester. C'est pour cela qu'il est parti ». Je voulais vous le dire.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Savez-vous pourquoi les élus manifestaient ? Parce que les salariés occupaient l'usine parce que le patron voulait partir. C'est différent, quand même !

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Vous avez fait partir un certain nombre d'usines du Blanc-Mesnil, ce n'est pas risible ! Vous avez fait partir des entreprises. J'ai le souvenir...

**M. DIDIER MIGNOT :**

J'ai habité ce quartier, je peux vous dire que c'est parce que les salariés étaient en grève et les élus communistes venaient les soutenir parce que le patron voulait partir.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Le Parti communiste sauve les entreprises, Mesdames et Messieurs, c'est une grande nouvelle ! Allez, on vote !

Le Conseil Municipal, à la majorité,

- CEDE par voie amiable la propriété bâtie 19 avenue Albert-Einstein, cadastrée BL 15 – BL 20 et BL 21 à la société AB/SAGAX pour un montant de 10 250 000,00 € (dix million deux cent cinquante mille euros);
- AUTORISE M. le Maire à signer les actes afférents ;
- INSCRIT le montant de la recette sur l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

**4. DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉPÔT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE POUR L'EXTENSION DE L'ÉCOLE MATERNELLE JULES GUESDES**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Il est question de mettre en place des préfabriqués pour amortir la hausse du nombre d'élèves dans ce quartier. Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE M. le Maire à déposer la demande de permis de construire concernant l'extension de l'école maternelle Jules Guesdes, située avenue du capitaine Fonck, 93150 Blanc-Mesnil et cadastrée BH 501.

**5. DÉPÔT D'UNE AUTORISATION DE TRAVAUX POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'ÉCOLE MATERNELLE LES POÈTES**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Même chose pour l'école maternelle Les Poètes.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Juste une question. On va voter pour, mais il est précisé dans le mémoire : pour une année scolaire. « Aujourd'hui, la ville doit aménager temporairement, pour une année scolaire ». C'est juste pour comprendre.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Oui, on a l'intention de faire un réfectoire scolaire qui permettrait de libérer des places dans d'autres écoles.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE M. le Maire à déposer une demande d'autorisation de travaux pour l'aménagement de l'école maternelle Les Poètes, située 1 avenue Romain Rolland au Blanc-Mesnil.

**6. FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS – SESSION JUIN 2015**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ATTRIBUE aux associations ou aux groupes d'habitants suivants, une subvention pour les projets pédagogiques pour un montant global de 5440€ :

<b>Associations/Habitants</b>	<b>Intitulé du projet</b>	<b>Lieu</b>	<b>Somme attribuée</b>
Au centre de Blanc-Mesnil	Journée de présentation de l'association	Structure CALMET et Terrain Cotton	600 euros
Initia 12 Boxing	Initia 12 Boxing lors d'une fête de quartier	Salle polyvalente du centre social, salle de sport « Dojo »	600 euros
ACIT	Fête de fin d'année de l'ACIT	Parc Jacques Duclos	610 euros
ALD	Repas de quartiers	Salle Quemener (Quartier Marcel Alizard)	600 euros
Repas Femmes Unies	Repas Femmes Unies	Ecole Jean Jaurès	600 euros
Spéranza	Repas convivial	Boutique Spéranza, Tilleuls	600 euros
Association RESO	Fête de quartier Eiffel	Parking du stade Jean Bouin	610 euros
Malika Anab	Repas Convivial	Espace Eiffel	610 euros
Fatima Martin	Fête de quartier	Stade Jean Bouin	610 euros

- AUTORISE l'apposition du logo de la Ville sur tout document de communication relatif à ces projets ;
- AUTORISE M. le Maire à signer tout document afférent au Fond de Participation des Habitants ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

## 7. PROTECTION FONCTIONNELLE DU MAIRE

### **M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Y a-t-il une question sur ce point ? Madame.

### **MME ANNE-MARIE DELMAS :**

Vous nous demandez de voter la protection fonctionnelle. Nous, élus Europe Ecologie Les Verts, sommes totalement pour lorsque le Maire est attaqué. Ici, ce n'est pas le cas, aussi nous voterons contre.

Il y a sept mois, des caricaturistes ont été assassinés, leur seul tort : dessiner. Aujourd'hui, vous attaquez en justice l'un de leurs collègues. Vous sentez-vous personnellement concerné par ce

Tumblr ? Si oui, votre ego en est-il blessé ? Pour les élus Europe Ecologie Les Verts, la caricature est plus qu'un droit, elle est un devoir de démocratie.

En janvier, lors de la concorde nationale autour du slogan « Je suis Charlie », si ce message est apparu un court instant lors des vœux, c'est uniquement parce que portant une pancarte le mentionnant, je l'ai brandi à la caméra. Vous nous confirmez aujourd'hui que vous n'êtes décidément pas Charlie.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Alors, voyez, c'est pour ce genre de propos qu'on est obligé de défendre les élus, pas simplement le Maire. J'ai quand même eu à faire face... C'est la deuxième fois que je demande la protection fonctionnelle. J'ai quand même vu apparaître sur Internet une photo sur le blog de M. RAMOS, qui va être condamné, qui va être mis en examen rapidement, je vous l'annonce, justement pour cela. On voyait les rails qui mènent au camp d'Auschwitz et la légende était : « Voilà où nous mène le maire UMP du Blanc-Mesnil ». Est-ce tolérable ? Cautionnez-vous ce genre de chose, Madame ? Eh bien moi, je ne suis pas de cet avis, et je voudrais apporter quelques explications sur cette demande de protection fonctionnelle.

Depuis le début du mandat, un enseignant caricaturiste, pas très bon (ce n'est pas Charlie Hebdo mais bon, il a le droit) fait une bande dessinée. C'est un militant, mais ce n'est pas grave, on ne va pas donner son nom car cela lui ferait de la publicité. Régulièrement, il se livre à l'insulte, à la diffamation, non seulement à mon endroit, mais à l'endroit d'un certain nombre de mes élus, ce que je considère comme bien plus grave, Madame ; une équipe composée de Blanc-Mesnilois engagés qui n'ont pas à subir des propos parfois extrêmement dégradants, injurieux et diffamatoires, c'est bien de cela qu'il s'agit. On a le droit de tout dire, de s'opposer, je vous le disais tout à l'heure, moi-même je l'ai fait à une époque, mais il y a des limites à ne pas dépasser.

Dans ces dessins on m'accuse, on accuse le maire (je vous les livre en vrac) de népotisme, de racisme, de pétainisme, on me compare à Kim Jong II, l'ancien dictateur de la Corée du Nord, à Staline, ce qui est un peu plus surprenant. On me traite de menteur, de voleur. On compare mon principal collaborateur à un chien, un toutou. On insinue à propos d'un adjoint qu'il ne peut pas être cultivé sous prétexte qu'il a été sportif de haut niveau.

On est allé jusqu'à se moquer d'une élue de la République de mon équipe à cause de son poids. C'est inacceptable ! Nous sommes des êtres humains, nous avons des familles, nous avons des parents, nous avons des enfants. Lorsqu'on est élu de la République, on n'a pas davantage de droits que les autres, mais on n'a pas moins de droits que les autres. En tout cas, on a le droit au respect. Notre dignité mérite d'être protégée autant que la dignité de n'importe lequel des êtres humains et des habitants de la ville.

Permettez-moi de vous dire que je me battraï jusqu'au bout de mes forces pour permettre aux dessinateurs quels qu'ils soient de continuer à faire leur travail. Personnellement je suis client de Charlie Hebdo, du Canard enchaîné, etc. Cela me fait marrer. Pas tout, mais il y a des choses qui me font marrer. Ce n'est pas le cas de tout le monde. Mais moi, j'avais lu Charlie Hebdo avant qu'on en parle en janvier... Voilà, on a ce point commun, Fabien.

Comme n'importe qui dans cette salle, j'ai été révolté par les événements du mois de janvier. Les caricatures sont nécessaires à notre société, à notre démocratie, même lorsqu'elles blessent ou dérangent. C'est un point fondamental sur lequel je ne transigerai pas.

Mais, la caricature ne peut pas être la forme déguisée de l'insulte, de la diffamation, qui sont je le rappelle, condamnées par la loi, et on va vous le montrer rapidement.

Lorsque des militants politiques distribuent ces caricatures comme des tracts, les placent dans les boîtes aux lettres en période électorale, c'est bien la preuve que les caricatures en question ont d'abord vocation à désinformer, à diffamer et à insulter, et cela ne peut être toléré dans un Etat de droit.

Voilà les explications que je souhaitais vous donner. Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

M. GAY.

**M. FABIEN GAY :**

On peut être d'accord ou pas avec ce que vous venez de dire, il y a du tri à faire mais juste « trois poils », véritablement sans esprit polémique. Vous êtes maire... Non, je suis rarement polémique, vous l'êtes beaucoup plus que moi. Vous êtes maire, vous avez été élu, vous êtes un personnage public et je crois que dans toute démocratie et notamment dans notre démocratie locale il est bon, dans un climat serein... Oui, mais le respect, cela va des deux côtés, je l'ai déjà dit. Quand on demande le respect, il faut savoir l'imposer. En tant que premier magistrat de la ville, c'est à lui de rassembler. C'est à vous de rassembler, M. le Maire. Vous n'avez pas été élu par 50,2 ou 50,3 %.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Par 61,7 %.

**M. FABIEN GAY :**

Oui, et peut-être bientôt empereur ! Je vous tresserai la couronne de lauriers quand vous ferez des scores staliniens, mais restons sérieux. Vous avez à rassembler toute la ville, vous êtes maire de l'ensemble de la ville, même de celles et ceux...

**M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :**

Vous rendez-vous compte de ce que vous venez de dire là ? « Avec un score stalinien », encore, à chaque fois ! A chaque fois, vous attaquez, alors autant que vous vous taisiez, ce sera aussi bien, et après on passe au reste.

**M. FABIEN GAY :**

D'accord, merci M. RANQUET, de cette belle intervention. Il a parlé de Staline, M. le Maire, je rigolais...

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Ce n'est pas moi, c'est le caricaturiste.

**M. FABIEN GAY :**

Passons, ce n'est pas cela le but. Vous avez à rassembler et je pense que là aussi il est de bon ton, parfois, c'est vrai, de se faire critiquer, mais la critique doit rester juste.

La deuxième chose est fondamentale : on attaque la liberté de la presse et la question de la liberté de caricaturer. Je ne reviens pas sur Charlie Hebdo. Qu'est-ce que l'art de la caricature ? C'est prendre un point bien précis, le grossir, parfois le déformer. Après, à chacun et chacune d'apprécier ou pas, parce que... Bon ! Ces caricatures sont dans ces termes-là, ce comic strip, comme on l'appelle, Titi Gnanngnan, c'est de la caricature, donc parfois à l'excès. Parfois cela peut faire rire, parfois moins, mais c'est une liberté fondamentale, comme est une autre liberté, la liberté d'expression, la liberté de penser.

Mais, quand je dis cela, c'est que ce que vous êtes en train de faire n'est pas un acte isolé, c'est dans votre vision globale de la société. Oui, parce que vous attaquez cette question de caricaturer. Vous avez déjà attaqué, mais nous avons eu l'échange sur la liberté d'expression, et cela participe aussi de votre projet depuis un an et demi d'éradiquer tout ce qui, par un pied ou un autre, ne pense pas comme vous. Je pense que plusieurs actes ont été posés, notamment par exemple des actes qui peuvent vous paraître bénins mais prenons-en un : que les partis politiques ne puissent plus remettre de gerbes au moment des cérémonies officielles, comme c'était le cas depuis de nombreuses décennies et comme c'est le cas dans la majorité des villes, cela participe de ce projet.

Un autre exemple : notre camarade (je peux le dire) Roger BRAZZINI, est mort, il y avait des personnalités de l'ensemble de la municipalité, il y avait votre premier adjoint, et je pense que c'est bien que dans des moments comme cela, l'ensemble de la ville, quelles que soient nos pensées, participe à l'hommage rendu, mais je le dis : quel grand étonnement quand j'ai lu le bulletin municipal ! Je pense que là aussi, ne pas faire mention que Roger était un camarade communiste, syndicaliste – c'est ce qui a forgé son engagement – participe aussi de cela.

Donc, je dis que c'est un projet bien global que vous avez, y compris d'écarter des associations où il y a à leur tête un ou des militants supposés être communistes, ou de gauche.

J'espère que vous allez le démentir parce que là, j'ai été surpris, j'ai dit : « Ce n'est pas possible que mon maire ait dit cela », il paraît qu'au Conseil départemental de Seine-Saint-Denis vous êtes intervenu pour dire : « Ce serait bien que la Fête de l'Humanité n'ait plus lieu en Seine-Saint-Denis et sur le parc départemental de La Courneuve »... Ah oui, vous l'avez dit ? Comme quoi, je ne suis pas...

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Elle a eu lieu à Rungis (...) pendant plusieurs années. Compte tenu des nuisances...

**M. FABIEN GAY :**

Oui, mais les villes alentour, et les maires...



**M. DIDIER MIGNOT :**

Excuse-moi, Fabien. Dans le PLU... Un petit mot sur ce sujet, puisque dans le contrat de développement territorial, comme un des éléments d'attractivité de ce territoire, il y a l'Aire des Vents et il y a la Fête de l'Humanité, qui ne figure plus. Quand vous reprenez les propos du contrat de développement territorial dans le PLU, la Fête de l'Humanité a disparu. C'est aussi un signe.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Il y a de moins en moins de monde.

**M. DIDIER MIGNOT :**

600 000 par an, ce n'est pas trop mal.

**M. FABIEN GAY :**

Dernière chose, et je pense que c'est aussi un point important, qu'y compris on peut partager.

Nous sommes pour une société du « vivre ensemble », où l'on débat, et notamment dans une démocratie locale, et je pense qu'entraîner un certain nombre de choses sur le terrain judiciaire, comme vous le faites, ne résout pas le problème, mais crée des tensions, justement, alors que vous devriez rassembler, discuter, dialoguer, y compris subir parfois la critique qui peut parfois être virulente, je l'entends, et elle doit rester dans les normes de la loi. Mais, parfois elle peut être virulente parce que c'est comme cela, mais c'est aussi parfois ce qui fait bouger les choses. Entraîner les choses sur le terrain judiciaire comme vous le faites, ne va pas participer à apaiser certaines tensions, mais plutôt à les accroître. Je pense que nous n'avons pas intérêt... On a déjà voté une fois sur le blog d'Alain RAMOS, aujourd'hui c'est ce blog, demain ce sera quoi ? Allons-nous régler toutes nos discussions, y compris nos débats politiques, sur le terrain judiciaire ? Je crois que ce n'est pas une bonne voie, pour toutes et tous ici.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

M. GAY, la réponse est simple. On a le droit de s'opposer, on a le droit d'être un peu véhément ; on n'a pas le droit de diffamer.

La différence entre l'opposition et le fait qu'on aille devant les juges, c'est qu'il y a diffamation, il y a insulte. Le juge tranchera. Il y a des limites à ne pas dépasser. J'envoie un message clair aujourd'hui. C'est la deuxième fois, j'ai déjà gagné un procès, sur un autre sujet, contre M. MIGNOT d'ailleurs.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Ah bon ? Je n'étais pas convoqué au procès !

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Vous avez perdu devant le TA. Si, si, il y a même une ardoise, on va vous la faire passer. Il y a 1 000 € de dédommagement. Ce n'est pas grave, prenez votre temps, mais je les prendrai quand même.

M. GAY, la différence est la diffamation, et j'envoie un message clair. Le blog de M. RAMOS a été souvent virulent, a été souvent maladroit, a été souvent insultant, mais quand il est diffamatoire, je le fais condamner. Même chose pour cette BD qui n'est pas très drôle, le mec n'est pas très brillant, mais elle est là... Bon, ce n'est pas grave, mais à un moment donné, je ne laisse pas insulter et diffamer, ni mes élus, ni moi-même, c'est tout ! Il n'y a pas à chercher plus loin. Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

**M. FABIEN GAY :**

Trente secondes. Par rapport à ce qu'on dit là, évidemment, nous voterons contre, nous exprimerons notre solidarité avec ce dessinateur, je ne crois pas qu'il soit militant, je ne sais pas militant d'où... Mais en tout cas, c'est toujours votre conception. Mais c'est pareil, cela participe ! A chaque fois, pour dédouaner : « C'est un militant, c'est un militant ». Donc, nous voterons contre et, vous l'exprimez très bien, nous n'avons pas la même vision de la société, vous êtes restrictif sur les questions de liberté.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Je suis restrictif sur le droit à diffamer, oui, c'est clair.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à la majorité,

- ACCORDE la protection fonctionnelle au maire dans le cadre de l'affaire « Titi Gnganngan »,
- AUTORISE le financement par le budget communal de l'ensemble des frais d'avocat, huissiers de justice, notamment les consignations à déposer et frais de déplacement devant être engagés pour mener les actions nécessaires à sa défense,
- FIXE le plafond de prise en charge à 10 000 € HT par instance, pour tous les frais précités liés à la conduite des procédures judiciaires.
- AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette affaire,
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice correspondant, nature, fonction et destination afférentes.

**8. MODIFICATION DE LA RÉMUNÉRATION DES PIGISTES ET DES PHOTOGRAPHES**
**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Cela joue sur un pouillème...

**M. DIDIER MIGNOT :**

On va s'abstenir mais ce n'est pas...

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- APPROUVE la modification de la rémunération des pigistes et des photographes, à compter du 16 juillet 2015 ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

**9. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CRÉATION****M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Compte tenu de la nécessité de mettre le tableau des effectifs en conformité avec les besoins des services, il vous est proposé de procéder à sa modification à compter de la prochaine réunion du Conseil Municipal,

- PROCEDE, pour tenir compte des recrutements et des développements de carrière :
  - **à la création d'un poste ainsi qu'il suit :**
    - un poste d'administrateur général
- APPROUVE la modification du tableau des effectifs ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

**10. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – TRANSFORMATIONS****M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Il s'agit de transformations, même vote, j'imagine ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Compte tenu de la nécessité de mettre le tableau des effectifs en conformité avec les besoins des services, il vous est proposé de procéder à sa modification à compter de la prochaine réunion du Conseil Municipal,

- PROCÉDE, pour tenir compte des recrutements et des développements de carrière :
- **à la transformation de différents postes ainsi qu'il suit :**
  - deux postes de psychologue de classe normale à temps non complet 14/35<sup>ème</sup> en deux postes de psychologue de classe normale à temps non complet 17.5/35<sup>ème</sup>
- APPROUVE la modification du tableau des effectifs ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

**11. DÉLÉGATION DU SERVICE DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE – MODIFICATION DU DOSSIER DE CONSULTATION**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est la suite logique du contrat de l'eau, cela a repris son cours.

**M. DIDIER MIGNOT :**

En cohérence avec le premier vote, on va voter contre. J'ai juste une question sur ce sujet. Vous aviez évoqué un recours devant le Conseil d'Etat, où en êtes-vous ? Je n'ai pas d'informations.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Il a été rejeté, donc on a bien fait d'enclencher la procédure, de manière à gagner du temps.

**M. DIDIER MIGNOT :**

D'accord, votre recours au Conseil d'Etat a été rejeté.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

A été jugé, oui, mais bon, c'est comme cela. C'est surprenant d'ailleurs... Enfin, c'est le jugement dans un premier temps qui est surprenant parce qu'il semble que le juge du tribunal administratif, qui est quelqu'un de bien isolé, qui ne peut pas tout connaître, a assez mal apprécié ce que peut être une délégation de service public. En a découlé un premier jugement qui a été confirmé. Donc, on a relancé et on espère bien, d'ici la fin de l'année, enfin, avoir un nouveau délégataire, ou celui-ci – que le meilleur gagne – mais que soient appliqués de toute façon les tarifs les plus bas auxquels nous sommes promis.

**MME ANNE-MARIE DELMAS :**

J'avais une légère intervention sur le sujet.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Sur l'eau ? Allez-y, je vous en prie.

**MME ANNE-MARIE DELMAS :**

Oui. Sur un détail, pas globalement.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Pas trop long ?

**MME ANNE-MARIE DELMAS :**

Non, une demi-page.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Pas une demi-heure ? Une demi-page, d'accord.

**MME ANNE-MARIE DELMAS :**

Je n'ai jamais fait une demi-heure.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Si, souvent.

**MME ANNE-MARIE DELMAS :**

Non, je n'ai jamais dépassé dix minutes.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Allez-y !

**MME ANNE-MARIE DELMAS :**

Il est précisé que l'abaissement de la teneur en calcaire génère des économies, avec une plus grande longévité des appareils électroménagers.

La part du calcaire dans le renouvellement de l'électroménager par rapport au renouvellement lié à l'obsolescence programmée, est infime, et quand bien même, entre prolonger la

longévité des machines à laver par rapport à fournir une eau à boire et à utiliser en cuisine de bonne qualité, une eau minérale, aux Blanc-Mesnilois bébés, enfants, adultes et seniors, n'est pas le choix du courage politique.

Le courage politique serait de ne pas demander la déminéralisation de l'eau, mais faire œuvre de pédagogie pour expliquer à la population toutes les qualités de notre eau pour leur santé, mais il est vrai qu'ici, je suis la seule à boire notre eau.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Non, Madame, moi aussi ! Ah vous voulez dire dans l'enceinte ?

**MME ANNE-MARIE DELMAS :**

Oui.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Mais en dehors, j'en bois volontiers. M. BRAMY.

**M. HERVÉ BRAMY :**

C'est juste une question. Le document que vous nous remettez, qu'on va voter, est-il le dernier de la procédure ? Parce qu'il y a à chaque fois des évolutions. Là, vous rajoutez en option le mètre linéaire d'adduction de l'eau, plus...

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

La décarbonisation.

**M. HERVÉ BRAMY :**

C'est cela.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

L'option décarbonisation, cela ne veut pas dire qu'on l'utilisera. On la prévoit. Ce sont des options.

**M. HERVÉ BRAMY :**

Puisque j'avais assisté à la présentation d'une des entreprises qui nous proposaient de faire ce choix, elle avait estimé le coût de l'installation sur deux puits, de mémoire, à 4 M€.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est pourquoi on le prévoit mais on ne le prendra peut-être pas ; on se garde la possibilité de le prendre, on le prévoit pour être bien dans les règles, mais cela a un coût par mètre cube d'eau – je ne me souviens pas exactement du chiffre. Cela ne veut pas dire qu'on va l'utiliser. Mais, dans certains quartiers, la population se plaint que l'eau soit trop calcaire. Anne-Marie nous dit que c'est sain, je veux bien l'entendre, toujours est-il que c'est vrai que cela a une influence sur le taux de vétusté des machines à laver, des chauffe-eaux, etc., et des canalisations. On est en mode réflexion. On prévoit simplement cette possibilité.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à la majorité,

- RETIENT l'affermage avec îlots concessifs comme choix de gestion pour le service de distribution d'eau potable ;
- APPROUVE le dossier de consultation ;
- PROCÈDE à l'élection de la commission de délégation du service public à la représentation proportionnelle au plus fort reste comprenant 1 président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

**12. AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE TEMPORAIRE ET CONVENTION FINANCIÈRE, ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE AVEC LE S.I.G.E.I.F. POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES ET DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES RUE SANTOS DUMONT ET CARREFOUR GIRATOIRE MAXIME GORKI / JULIAN GRIMAU / PROFESSEUR LANGEVIN**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

En gros, c'est l'enfouissement des lignes rue Santos Dumont puisqu'on refait la rue Santos Dumont en limite de Dugny et la zone pavillonnaire en limite de Dugny (je le dis pour la salle), donc on en profite pour enfouir les lignes électriques.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage ;
- APPROUVE les termes de la convention financière administrative et technique ;
- AUTORISE M. le Maire à les signer ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes ;
- INSCRIT le montant de la recette au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

**13. MODALITÉS CONCERNANT LE CONTRÔLE DE BRANCHEMENT AU TOUT À L'ÉGOUT COMMUNAL À L'OCCASION D'UNE VENTE**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- INSTITUTE l'obligation de ce contrôle sur la commune ;
- CONFIE la réalisation de ce contrôle à une société par le biais d'un marché ;
- EFFECTUE ce contrôle jusqu'au regard en limite du domaine public et également sur la partie privative (obligation de deux réseaux séparatifs, un pour les eaux usées et un pour les eaux pluviales) ;
- INSTAURE l'obligation de création du regard en limite de propriété si celui-ci fait défaut en imposant une date limite pour cette réalisation ;
- ETABLIT le coût de ce contrôle et de définir le montant à payer par le demandeur après passation du marché correspondant.

**14. APPROBATION DU PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL 2015/2016**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- APPROUVE le projet éducatif territorial de la commune du Blanc-Mesnil ;
- AUTORISE M. le Maire à signer tout acte inhérent à l'exécution de la délibération.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Nous nous abstenons sur un sujet que nous avons déjà eu l'occasion d'aborder. Ce n'est pas sur le projet en lui-même mais cela en fait partie, c'est sur le conservatoire à rayonnement départemental. Où en êtes-vous ? Je sais qu'il y avait eu une demande pour que le conservatoire à rayonnement départemental conserve ce statut. Où en est-on ? Je le relie au projet éducatif territorial parce qu'il y a l'aspect des classes CHAM et CHAD, or, si nous ne sommes plus CRD nous n'avons plus de classes CHAM et CHAD.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**



La réponse est simple. Nous n'avions plus de directeur, donc plus de personne pour rédiger. Nous avons un directeur qui est recruté, qui arrivera au 1<sup>er</sup> septembre, peut-être au 1<sup>er</sup> août, je n'ai pas la mémoire de la chose. Nous avons obtenu un délai pour rédiger ce contrat. Ce sera le rôle, en arrivant, de ce nouveau directeur.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Il passe sur le niveau d'investissement dans nos écoles du mandat précédent, mais vous avez oublié beaucoup de choses.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Oui, enfin, on a fait un peu plus, et toujours est-il que les écoles fuient donc on est bien obligé de mettre les rustines. Attendez, vous ne pouvez pas vous en tirer comme cela ! Ça suffit !

**M. DIDIER MIGNOT :**

Ce n'est pas cela, M. le Maire, ce que je veux simplement dire...

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

On vous écoute : vous avez tout fait ! Le problème, c'est qu'on ramasse toutes les ardoises, on est obligé de refaire tous les bâtiments publics. Cela commence à bien faire !

**MME RAHNA HAMA :**

Il est un peu facile de dire que l'on a oublié des choses, alors que vous n'avez rien fait.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Me laissez-vous finir ?

**MME RAHNA HAMA :**

Non ! Parce que vous allez dire encore des inepties. C'est hallucinant, quand même ! On est arrivé, on n'a rien trouvé ! Vous ne pouvez pas vous permettre de dire de telles choses.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Pouvez-vous me laisser finir ce que j'ai à dire ? Il est marqué : « Depuis ces 20 dernières années, une seule école maternelle a été construite, et une maternelle transformée en élémentaire (l'Ecole Calmette). Je vous rappellerai quand même qu'en matière d'investissement scolaire, d'abord il y avait des travaux, que vous jugez sans doute insuffisants, mais tous les étés, environ à hauteur de 500 000 €, dans nos écoles. Nous avons quand même agrandi l'école Paul Eluard, nous avons agrandi l'école Curie, nous avons refait quasi-intégralement la maternelle France Bloch, nous avons refait la maternelle Langevin...

**MME RAHNA HAMA :**

Vous avez véritablement pris en compte l'évolution démographique, c'est ce qu'on a constaté ! Dix ouvertures de classes cette année, on est obligé de faire de nombreux travaux.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Mais bien sûr. Savez-vous combien ils vont en ouvrir à Aubervilliers ? 40 !

**MME RAHNA HAMA :**

Mais cela m'est égal, c'est ici, et vous !

**M. DIDIER MIGNOT :**

Mais détendez-vous, ça va ! Je ne sais pas pourquoi vous montez au créneau !

**MME RAHNA HAMA :**

Vous auriez dû anticiper.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Vingt ans pour faire quatre écoles ? En six ans, on va peut-être en faire plus !

**M. DIDIER MIGNOT :**

J'attends.

**MME RAHNA HAMA :**

Nous passons notre temps à négocier pour trouver de la place ! C'est hallucinant.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Mais attendez ! Je vous fais simplement remarquer que dans la liste des investissements que nous avons réalisés en scolaire – que vous jugez insuffisants, je l'entends... Un projet éducatif territorial qui est validé par l'Education Nationale... Je vous fais simplement remarquer que vous avez oublié la maternelle Curie, la maternelle Langevin, la maternelle France Bloch, que nous avons refaites quasi-intégralement. Je ne parle pas de Curie qui est un préfabriqué, du même style que vous avez... Mais nous l'avons fait ! Ne dites pas qu'il n'y a pas d'investissements, nous l'avons fait.

Concernant l'Ecole Valles, bien sûr j'entends qu'il y a des problématiques. Après, il faut être honnête dans l'argumentation et ne pas exagérer le phénomène. Ecoutez, cela a fait rigoler tout le monde, dont beaucoup d'enseignants et beaucoup d'employés communaux, dans le journal municipal on montre une photo avant/après, ce n'est pas la même école ! Cela a donc fait marrer tout le monde, excusez-moi mais je suis bien obligé de le dire.

Vous évoquez votre visite à l'Ecole Vallès, M. MEIGNEN, et vous dites que vous l'avez retrouvée dans le même état que quand vous l'avez fréquentée comme élève...

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Pas tout à fait.

**M. DIDIER MIGNOT :**

C'est l'interview que vous donnez dans le journal. Vous étiez allé à l'Ecole Vallès, à la kermesse. D'abord, à la kermesse, personne ne vous a vu !

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Je jouais aux échecs.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Non, c'était avant le jeu d'échecs. A la kermesse, personne ne vous a vu, et si vous étiez allé à la kermesse... La kermesse de l'Ecole Vallès ne s'est pas déroulée à l'Ecole Vallès mais à l'Ecole Ferry. Voilà ! C'est tout ce que j'avais à vous dire.

**MME RAHIA HAMA :**

En conclusion, nous dirons que lors de votre mandat vous n'avez pas fait grand-chose concernant les établissements scolaires. On a trouvé un état de vétusté de ces établissements relativement choquant.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Raison de plus, si je n'ai pas fait grand-chose, de tout mettre !

**MME RAHIA HAMA :**

Je suis désolée, ce PEDT a été élaboré effectivement avec l'Education Nationale, avec les partenaires, avec les parents d'élèves, avec tout le monde... C'est la loi, exactement ! On a donc pris en compte toutes les informations qui nous avaient été données et on a rédigé ce PEDT très correctement, puisqu'on va le déposer.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Merci, Rahnia HAMA.

<b>15. ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU MERCREDI – CHANGEMENT DU CADRE TARIFAIRE</b>
---

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Il s'agit de quelques réajustements. Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- MODIFIE l'appellation du mercredi après-midi, en accueil périscolaire ;
- VALIDE les tarifs du périscolaire maternel et élémentaire (en y intégrant le mercredi) suivants :

<b>Accueil périscolaire élémentaire</b>			
<b>Quotient</b>	<b>Tarifs mercredi</b>		
	<b>Accueil 1 séquence 13h30-15h30</b>	<b>Accueil 2 séquences 13h30-17h30</b>	<b>Accueil 2 séquences + soir 13h30-18h30</b>
<b>A</b>	0,55 €	1,10 €	1,38 €
<b>B</b>	0,55 €	1,10 €	1,38 €
<b>C</b>	0,63 €	1,26 €	1,58 €
<b>D</b>	0,70 €	1,40 €	1,76 €
<b>E</b>	0,82 €	1,63 €	2,04 €
<b>F</b>	0,94 €	1,88 €	2,35 €
<b>G</b>	1,11 €	2,22 €	2,78 €
<b>H</b>	1,26 €	2,53 €	3,07 €
<b>I</b>	1,59 €	3,18 €	3,98 €
<b>J</b>	1,94 €	3,88 €	4,85 €

Accueil périscolaire maternel			
Quotient	Tarifs mercredi		
	Accueil 1 séquence 13h30-15h30	Accueil 2 séquences 13h30-17h30	Accueil 2 séquences + soir 13h30-18h30
A	0,55 €	1,10 €	1,38 €
B	0,55 €	1,10 €	1,38 €
C	0,63 €	1,26 €	1,58 €
D	0,70 €	1,40 €	1,76 €
E	0,82 €	1,63 €	2,04 €
F	0,94 €	1,88 €	2,35 €
G	1,11 €	2,22 €	2,78 €
H	1,26 €	2,53 €	3,07 €
I	1,59 €	3,18 €	3,98 €
J	1,94 €	3,88 €	4,85 €

#### 16. ACTIVITÉ CAFÉTÉRIA DU CINÉMA LOUIS DAQUIN – MODIFICATION ET CRÉATION DE TARIFS

##### M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On nous a expliqué que c'était trop « entertainment ». On n'avait pas le droit de manger des popcorns jusqu'à présent au cinéma Daquin, on aura maintenant une cafétéria au cinéma Daquin. Tout était prêt mais on ne l'utilisait pas. C'est une employée communale qui sera affectée à la cafétéria.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la modification et la création de tarifs pour l'activité cafétéria du nouveau cinéma Louis Daquin, à compter du 17 juillet 2015.

#### 17. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION BLANC-MESNIL SPORT CYCLISTE CARAÏBES

##### M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Blanc-Mesnil Sport Cycliste Caraïbes
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice 2015, nature, fonction et destination correspondantes.

<b>18. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE – ANNÉE 2014</b>
---

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Je pense qu'on ne le vote pas, on en prend connaissance.

Le Conseil Municipal,

- PREND acte du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – année 2014.

<b>19. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT – ANNÉE 2014</b>
--

Le Conseil Municipal,

- PREND acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement – année 2014.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Ce Conseil municipal est terminé, le prochain sera le 24 septembre. Je souhaite de bonnes vacances à tous. Merci.